

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 10 MARS 2021, À 20 H 50, EN VIDÉOCONFÉRENCE DE LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. Jean François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

La séance est ouverte sous la présidence de la préfete suppléante et mairesse de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, Mme Jacynthe Patry. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à cette séance.

2021-03-8939

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Steven Laprise et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 10 mars 2021**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021**
- 4 - DEMANDE DE RENCONTRE**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - COMITÉS MRC**
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 7.1 - Arterre - Bilan - Point d'information**
 - 7.2 - Entente sectorielle - TACA**
 - 7.3 - Mandat immigration**
 - 7.4 - Dépôt à mousse - Sécurité incendie**
 - 7.5 - Signature Innovation**

- 7.6 - Accès entreprises Québec
- 7.7 - Transport Interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Québec - Demande d'aide financière
- 7.8 - Transport interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Montréal - Demande d'aide financière
- 7.9 - Retour du train

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 - Émission des certificats de conformité
 - 8.1.1 - Certificats conformité Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.1 - Règlement 785 modifiant le règlement sur les PIIA - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.2 - Règlement 786 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.3 - Règlement 787 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.4 - Règlement 788 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.5 - Règlement 789 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines **
 - 8.1.1.6 - Règlement 790 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines **
 - 8.1.2 - Certificat conformité Sainte-Clotilde-de-Beauce
 - 8.1.2.1 - Règlement 174-2021 modifiant le plan d'urbanisme - Sainte-Clotilde-de-Beauce
 - 8.1.2.2 - Règlement 175-2021 modifiant le règlement de zonage - Sainte-Clotilde-de-Beauce
- 8.2 - Amendement à la demande d'exclusion de la zone agricole demandée par la Municipalité de Kinnear's Mills

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 - PGMR
 - 9.1.1 - Redistribution des redevances à l'élimination - Critères de performance pour la gestion de la matière organique
 - 9.1.2 - Agrirécup - Projet pilote régional
 - 9.1.3 - Rencontre Viridis - Présentation du projet
- 9.2 - Rapport reddition de comptes de l'application de la réglementation de la ZIS pour l'année 2020
- 9.3 - Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau
- 9.4 - Nomination au Comité consultatif en environnement

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 - Politique de soutien aux projets structurants - Mode de répartition
- 10.2 - FRR - Parc des haldes - Musée minéralogique et minier
- 10.3 - Circuit artistique urbain - Ville de Thetford Mines
- 10.4 - Parc-école l'Étincelle - Ville de Thetford Mines
- 10.5 - Incroyables comestibles Black Lake - Ville de Thetford Mines
- 10.6 - Plateformes d'observation et de camping - Coopérative du mont Adstock
- 10.7 - Achat d'équipements de skis de fond - Comité plein air Adstock
- 10.8 - Sentiers de raquettes - Secteur St-Méthode - Municipalité d'Adstock
- 10.9 - Aménagement d'une aire de jeux d'eau - Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- 10.10 - Développement numérique et plan Grand-Morne - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

- 10.11 - Plan d'aménagement du cour villageois - Municipalité de Saint-Fortunat
- 10.12 - Plan d'aménagement du cour villageois - Municipalité de Saint-Julien
- 10.13 - Résidence d'artistes - Municipalité de Saint-Julien
- 10.14 - Village nourricier - Municipalité de Saint-Julien
- 10.15 - Oeuvre d'art Irlande - Verte Irlande
- 10.16 - Étude impact communauté anglophone patrimoine - MCDC
- 10.17 - Implantation d'un point de service du cirque à Thetford - Cirque Adodado

11 - AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 - Fonds vitalisation - FRR volet 4
- 11.2 - Entente sectorielle - Services de proximité
- 11.3 - Coalia
- 11.4 - Décentralisation des soins de santé
- 11.5 - Commémoration des décès liés à la Covid-19
- 11.6 - Unis pour la faune

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2021-03-8940

2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 10 mars 2021

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement que la séance du conseil des maires du 10 mars 2021 soit enregistrée et mise sur le site internet de la MRC des Appalaches pour qu'elle soit disponible au public.

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2021-03-8941

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac - Rencontre d'information.

PRMHH-CA - Présentation du portrait PRMHH

Schéma de sécurité incendie - Échéancier et planification - Reporté à une autre date

5 - CORRESPONDANCE

Le directeur général en fait état.

6 - COMITÉS MRC

Comité exécutif de Grobec

Comité administratif Cogesaf

Comité administratif - Musée Minéro

Comité aménagement

Comité incendie

Comité consultatif en environnement (CCE)

Les membres concernés font un résumé de leur rencontre.

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 - Arterre - Bilan - Point d'information

L'entente sectorielle pour le service Arterre arrive à échéance en octobre 2021. Nous avons contribué à raison de 4 336,75 \$ annuellement dans le projet d'entente alors que 883 248 \$ de FARR ont servi à mettre en place le service dans Chaudière-Appalaches.

Pour la MRC des Appalaches, aucun maillage n'a été réalisé jusqu'à présent.

Un bilan est actuellement en cours de production, au niveau régional, et un des principaux constats est que le service s'adresse plus aux acquérants souhaitant démarrer une entreprise que pour le service de la relève agricole.

Des questions se posent à savoir quelles sont les alternatives envisageables pour le Comité administratif et/ou pour la MRC des Appalaches.

Le résultat du bilan sera déposé lorsque que celui-ci sera complété dans les prochains mois.

2021-03-8942

7.2 - Entente sectorielle - TACA

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2018 une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de 3 ans et se termine le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du plan d'action a engendré une marge de manœuvre de près de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent poursuivre leur engagement dans le développement du bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de l'entente sectorielle prévoit que les parties peuvent convenir de poursuivre les objectifs véhiculés par celle-ci dans une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement :

De prolonger l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021, d'utiliser les sommes résiduelles afin de poursuivre les objectifs de l'entente jusqu'à épuisement de ces sommes et d'en informer les partenaires de l'Entente.

Adoptée

2021-03-8943

7.3 - Mandat immigration

Considérant le dépôt du projet de la MRC des Appalaches au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en novembre 2020;

Considérant l'acceptation du projet et l'octroi d'une subvention de 25 920 \$ + taxes dans le cadre du PAC;

Considérant l'offre de service de la firme ID Territoire pour réaliser le mandat dans le cadre du projet soumis au PAC;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que la MRC des Appalaches octroie le mandat à la firme ID Territoire pour la réalisation du mandat en vue de réaliser le projet soumis au PAC pour le montant de 25 920 \$ plus taxes.

Adoptée

2021-03-8944

7.4 - Dépôt à mousse - Sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de la Ville de Thetford Mines accepte de prêter, sans frais, un espace dans l'une de ses casernes pour l'entreposage au maximum d'une trentaine de bidons d'encapsuleur tel que mentionné dans la résolution #2021-67TM de la Ville de Thetford Mines;

CONSIDÉRANT QUE le service de la Ville de Thetford Mines sera exempté de payer de possibles frais d'administration du dépôt d'encapsuleur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches sera mandatée de passer les commandes, les recevoir et de distribuer les bidons selon les besoins des services;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la MRC mandatés doivent avoir accès au local d'entreposage pour la réception de la commande et la distribution des bidons;

CONSIDÉRANT QUE les services d'incendie se trouvant sur le territoire de la MRC des Appalaches seront avisés que la distribution des bidons aura lieu durant les heures de bureau, les jours de semaine, par le coordonnateur ou un autre employé attitré;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de la Ville de Thetford Mines pourrait être requis pour donner des bidons au besoin, si les besoins pressants sont hors des heures de bureau des employés de la MRC mandatés;

CONSIDÉRANT QUE si le service d'incendie de Thetford Mines est requis pour la distribution de bidons, ceux-ci ne peuvent pas demander un montant quelconque pour cette action;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a une durée de 3 ans suite à la signature et qu'elle pourra être renouvelée au besoin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu les résolutions des différents services incendie du territoire confirmant leur participation au service de dépôt d'encapsuleur;

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement que les parties s'engagent à respecter les modalités décrites plus haut, dans le cadre de l'entente avec les municipalités et la Ville de Thetford Mines, concernant le dépôt d'encapsuleur.

Adoptée

7.5 - Signature Innovation

La démarche de consultation est présentement en cours et le dépôt du rapport intérimaire des consultations se fera le 13 avril prochain. Un suivi du dépôt de ce rapport sera donc fait lors du conseil des maires du 14 avril prochain.

2021-03-8945

7.6 - Accès entreprises Québec

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour la signature de la convention d'aide financière pour Accès Entreprises Québec est le 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a délégué sa compétence de développement économique à la Société de développement économique de la Région de Thetford (SDE);

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été prise par le conseil d'administration de la SDE recommandant la signature de la convention d'aide financière le 2 mars dernier;

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement que M. Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches, et M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer la convention d'aide financière pour Accès Entreprises Québec et tous autres documents afférents, ainsi qu'à transmettre tous documents relatifs à l'entente.

Adoptée

2021-03-8946

7.7 - Transport Interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Québec - Demande d'aide financière

Considérant que l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » est présentement en cours, pour l'année 2021;

Considérant que ce programme est en quelque sorte la continuité du programme dont la MRC des Appalaches a bénéficié depuis 2009;

Considérant que la liaison par autocar reliant les villes de Thetford Mines et Québec est toujours en fonction et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

Considérant que la liaison sera effectuée 7 jours sur 7 entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec;

Considérant que nous estimons le nombre de déplacements entre la ville de Thetford Mines et la ville de Québec à environ 416 aller-retour pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

Considérant que nous estimons à 3 600 le nombre de passagers pour cette même période;

Considérant les états financiers de « Transport A-1 » et les projets d'amélioration et mise à niveau du service, les frais d'exploitation pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sont d'environ 220 000 \$;

Considérant que les revenus issus du transport sont estimés à 120 000 \$ pour cette même période;

Considérant que pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la résolution # 2020-03-8699 quant à la période couverte par la demande;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement;

- que la résolution # 2020-03-8699 soit abrogée et remplacée par celle-ci;
- de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ), dans le cadre du Volet 2 de la « subvention au transport collectif régional du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services », pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par année;
- et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis à cette fin;
- sur confirmation de l'octroi à la MRC de l'aide financière demandée au MTQ, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à l'octroi d'une aide financière au transporteur « Transport A-1 » présentée et prévoyant les dépenses suivantes, à savoir :

EXERCICE FINANCIER 2021 (1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTQ)	TOTAL
25 000 \$	75 000 \$	100 000 \$

Adoptée

2021-03-8947

7.8 - Transport interurbain - Liaison par autocar entre la Ville de Thetford Mines et de Montréal - Demande d'aide financière

Considérant que l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet 2 du «Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional» est présentement en cours, pour l'année 2021;

Considérant qu'Orléans Express a mis fin à la liaison Thetford Mines - Montréal et qu'il s'agit d'un transport prioritaire pour la région;

Considérant que la MRC des Appalaches avait reçu une aide financière spéciale pour la mise en place d'un trajet permettant aux gens de se rendre à Montréal en transigeant par Québec au coût semblable de l'ancien trajet direct, et que cette aide financière est maintenant épuisée;

Considérant que nous estimons à 350 le nombre de passagers utilisant le transport entre la ville de Québec et la ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

Considérant que nous estimons à environ 40 000 \$ le coût des billets;

Considérant que pour maintenir un coût semblable à un transport direct Thetford-Montréal une aide financière totale de 20 000 \$ est nécessaire;

Considérant que pour la survie de ce transport, l'aide financière gouvernementale est essentielle;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement;

- de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du Volet 2 de la «subvention au

transport collectif régional du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services», pour assurer le maintien de la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Montréal en transigeant par Québec par le transporteur « Transport A-1 », pour une somme égale au triple de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par année; et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis à cette fin.

▷ EXERCICE FINANCIER 2021 (1 ^{er} janvier au 31 décembre)		
Aide financière demandée		
Par la MRC des Appalaches	Par le ministère des Transports (MTQ)	TOTAL
5000 \$	15 000 \$	20 000 \$

Adoptée

7.9 - Retour du train

Transmission d'une lettre cosignée par la MRC et la SDE au Ministre Bonnardel:

« Nous vous sensibilisons à l'importance de considérer toute les options et les mesures pour que l'échéancier soit optimisé dans l'optique de rendre l'aire de transbordement multimodal ferroviaire et routier accessible et fonctionnel à Thetford Mines au plus tard à l'automne 2023.»

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificats conformité Ville de Thetford Mines

2021-03-8948

8.1.1.1 - Règlement 785 modifiant le règlement sur les PIIA - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 février 2021, a adopté le règlement numéro 785 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 212 dans le but d'y assujettir l'ancien presbytère St-Désiré et de favoriser la préservation des arbres matures sur le site;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 février 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 785 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-03-8949

8.1.1.2 - Règlement 786 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines

Attendu que le conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 février 2021, a adopté le règlement numéro 786 amendant le plan d'urbanisme numéro 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de faible densité pour y inclure l'extrémité nord de la rue Laviolette;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 février 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 786 de la ville de Thetford

Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-03-8950

8.1.1.3 - Règlement 787 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 février 2021, a adopté le règlement numéro 787 amendant le plan d'urbanisme numéro 147 dans le but de créer une aire d'affectation résidentielle de toute densité en bordure de la rue Giroux;

Attendu que la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 février 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 787 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-03-8951

8.1.1.4 - Règlement 788 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 février 2021, a adopté le règlement numéro 788 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle dans le secteur de la rue de la Nature;

Attendu que la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 février 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 788 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-03-8952

8.1.1.5 - Règlement 789 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines **

**** Attendre avant d'émettre le certificat de conformité**

Attendu que le Conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 février 2021, a adopté le règlement numéro 789 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de remplacer la zone commerciale située au nord de la rue Laviolette par une zone résidentielle;

Attendu que la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 février 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 789 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-03-8953

8.1.1.6 - Règlement 790 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines **

**** Attendre avant d'émettre le certificat de conformité**

Attendu que le Conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 15 février 2021, a adopté le règlement numéro 790 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but d'augmenter le nombre de logements permis par bâtiment dans la zone 2124R (rue Giroux);

Attendu que la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 18 février 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 790 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

8.1.2 - Certificat conformité Sainte-Clotilde-de-Beauce

2021-03-8954

8.1.2.1 - Règlement 174-2021 modifiant le plan d'urbanisme - Sainte-Clotilde-de-Beauce

Attendu que le Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, lors de sa séance du 1er mars 2021, a adopté le règlement numéro 174-2021 amendant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17 dans le but d'agrandir le périmètre d'urbanisation et par le fait même le secteur industriel, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 199 de la MRC des Appalaches;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 9 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 174-2021 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-03-8955

8.1.2.2 - Règlement 175-2021 modifiant le règlement de zonage - Sainte-Clotilde-de-Beauce

Attendu que le Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, lors de sa séance du 1er mars 2021, a adopté le règlement numéro 175-2021 amendant le règlement de zonage numéro 91-11-27 dans le but d'agrandir le périmètre d'urbanisation et par le fait même la zone industrielle, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 199 de la MRC des Appalaches;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 9 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 175-2021 de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-03-8956

8.2 - Amendement à la demande d'exclusion de la zone agricole demandée par la Municipalité de Kinnear's Mills

Dossier de la CPTAQ: 430266

Demandeur: Municipalité de Kinnear's Mills

Attendu que la Municipalité de Kinnear's Mills a fait une demande d'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 8 000 m² située sur une partie du lot 4 913 271 du Cadastre du Québec et sur une partie du lot 5 085 218 du Cadastre du Québec;

Attendu que la CPTAQ, à l'examen préliminaire de la demande, constate que la superficie demandée ne correspond pas à la superficie réelle en considérant la portion de la route à exclure qui est plus grande qu'initialement demandée par le fait que la limite de la zone agricole est plutôt située à l'extrême ouest de l'emprise de la route au lieu du centre de la route;

Attendu que la CPTAQ considère plutôt la superficie à exclure à environ 1 hectare;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

Que la MRC des Appalaches modifie sa résolution 2020-11-8882 et appuie la demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la Municipalité de Kinnear's Mills d'une superficie de 1 hectare au lieu de 8 000 m².

Adoptée

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - PGMR

2021-03-8957

9.1.1 - Redistribution des redevances à l'élimination - Critères de performance pour la gestion de la matière organique

Attendu que les municipalités reçoivent annuellement du financement provenant du Programme de redistribution des redevances à l'élimination pour mettre en œuvre leur Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

Attendu que le 3 juillet 2020, le MELCC a dévoilé la nouvelle stratégie de valorisation de la matière organique qui encadre les objectifs, les obligations réglementaires et les programmes de financement en lien avec les options de traitement de la matière organique, notamment la révision du Programme de redistribution des redevances à l'élimination;

Attendu qu'actuellement, la redistribution des redevances à l'élimination est effectuée en fonction de la performance environnementale (kg de matière éliminée/habitant/année), mais également en fonction du critère de la gestion de la matière organique dans un ratio de 40/60 en 2020;

Attendu que les précisions sur les modalités d'application de ces critères n'ont pas été communiquées de façon claire aux municipalités par le MELCC, notamment le moment où la performance territoriale pour le critère de gestion de la matière organique viserait la totalité de la redistribution de la redevance;

Attendu que cette redistribution représente un financement d'environ 425 000 \$ annuellement et que l'impact budgétaire d'une modification au programme de redistribution doit pouvoir être planifié adéquatement;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité ce qui suit, à savoir :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches demande au MELCC de clarifier tous les mécanismes de financement relatifs aux versements des redevances selon un échéancier de 5 ans, et ce, avant l'adoption des budgets 2021;

Que le Conseil de la MRC des Appalaches maintient que le critère de performance environnementale mesurée en kg/habitant/année représente un mécanisme pertinent pour allouer le financement de la redistribution de la redevance;

Que cette résolution soit expédiée à :

- M. Benoît Charrette, Député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;
- M. François Jacques, Député de Mégantic;
- M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud;
- M. Jacques Demers, Président de la FQM;
- Mme Suzanne Roy, Présidente de l'UMQ;
- Mme Sonia Gagné, Présidente de RECYC-QUÉBEC;
- Toutes les MRC de Chaudière-Appalaches et aux municipalités de la MRC des Appalaches.

Adoptée

2021-03-8958

9.1.2 - Agrirécup - Projet pilote régional

Attendu que l'organisme Agrirécup a approché les MRC de la Chaudière-Appalaches pour participer à un projet pilote de collecte du plastique d'ensilage;

Attendu qu'Agrirécup fait déjà la collecte de divers plastiques (contenants et sacs de pesticides, contenants et sacs de fertilisants, etc.) via des sites de collecte chez les détaillants de produits agricoles et qu'à la suite de travaux menés dans le cadre de la table d'action sur les plastiques agricoles, Agrirécup a reçu le mandat d'opérer une transition vers une REP (responsabilité élargie des producteurs) pour le plastique d'ensilage (exemple de REP : peinture, lampe au mercure, produits électroniques, etc.);

Attendu que ce projet pilote permettra à l'organisme d'évaluer les différentes méthodes de collecte, de déterminer les éléments qui pourraient améliorer ces méthodes et finalement, de calculer le coût de récupération de ces plastiques. Plus précisément, l'organisme s'engage à:

- Récupérer les plastiques suivants: pellicules, bâches et sacs silo. Les filets et les ficelles pourront être ajoutés à la collecte vers la fin de l'année 2021;
- Offrir 4 presses pour compacter le plastique directement à la ferme;
- Assurer le soutien technique pour la mise en place de points de dépôts (affichage et logistique) et le matériel de sensibilisation pour les producteurs agricoles.

Attendu qu'il y a 258 entreprises agricoles sur le territoire de la MRC en production laitière ou bovine et que pour ces productions, l'usage du plastique d'ensilage est assez répandu;

Attendu qu'actuellement, ces plastiques, représentant environ 170 tonnes annuelles, sont tous dirigés vers l'enfouissement;

Attendu que la mesure 25 du PGMR vise la mise en place d'un programme de récupération des plastiques agricoles;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu à la majorité ce qui suit, à savoir;

- D'autoriser la MRC des Appalaches à s'engager financièrement dans le projet pilote proposé par Agrirécup en y investissant un montant de 9 800 \$ pour l'année que durera le projet pilote.
- De transmettre copie de la présente résolution à Agrirécup.

M. Ghislain Hamel enregistre sa dissidence.

Adoptée

9.1.3 - Rencontre Viridis - Présentation du projet

Le 25 mars prochain, il y aura une rencontre virtuelle avec Viridis pour présenter aux élus deux technologies portant sur la récupération des matières organiques.

Sujet : Rencontre Viridis

Heure : 25 mars 2021 09:00 Heure normale de l'Est (États-Unis et Canada)

Participer à la réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/87874168690?pwd=Y0pibGRHSmlvV2hY1puckk1VHA3UT09>

ID de réunion : 878 7416 8690

Code secret : 599686

Composez un numéro en fonction de votre emplacement

+1 438 809 7799 Canada

2021-03-8959

9.2 - Rapport reddition de comptes de l'application de la réglementation de la ZIS pour l'année 2020

Il est proposé par M. Steven Laprise d'adopter le rapport pour la reddition de comptes de l'application de la réglementation de la ZIS pour l'année 2020.

Adoptée

2021-03-8960

9.3 - Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau

Attendu que le plan d'action en environnement est adopté depuis novembre 2020;

Attendu que deux des actions à mettre en place est le maintien et la bonification du programme de subvention pour l'amélioration des cours d'eau tout en y intégrant les actions en lien avec les espèces exotiques envahissantes;

Attendu que le comité consultatif en environnement recommande la mise en oeuvre du nouveau Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau qui répond aux deux actions ci-haut mentionnées;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu à l'unanimité d'approuver le Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau tel qu'il a été proposé et de lancer l'appel à projets.

Adoptée

2021-03-8961

9.4 - Nomination au Comité consultatif en environnement

Attendu qu'une place pour un citoyen a été libérée par le départ d'un membre du comité consultatif en environnement;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité de lancer un appel de candidatures auprès de la population de la MRC des Appalaches pour combler le poste citoyen devenu vacant.

Une lettre de présentation et de motivation devra être émise démontrant son intérêt à occuper le poste.

Adoptée

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 - Politique de soutien aux projets structurants - Mode de répartition

2021-03-8962

10.2 - FRR - Parc des haldes - Musée minéralogique et minier

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet du Musée minéralogique et minier, totalisant 39 970 \$ pour la création d'un espace de jeu patrimonial - Le parc des haldes. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8963

10.3 - Circuit artistique urbain - Ville de Thetford Mines

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 16 550 \$ pour la création d'installation de structures physiques permettant la tenue d'expositions extérieures. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 11 550 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8964

10.4 - Parc-école l'Étincelle - Ville de Thetford Mines

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 160 500 \$ pour la réfection d'un parc-école à l'école l'Étincelle. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8965

10.5 - Incroyables comestibles Black Lake - Ville de Thetford Mines

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 31 000 \$ pour la création d'un aménagement au parc Desjardins à des fins de jardinage. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8966

10.6 - Plateformes d'observation et de camping - Coopérative du mont Adstock

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Coopérative de solidarité du Mont Adstock, totalisant 22 000 \$ pour la création de plateforme d'observation et de camping. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8967

10.7 - Achat d'équipements de skis de fond - Comité plein air Adstock

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet du Comité plein-air Adstock, totalisant 21 428 \$ pour l'achat d'équipements de skis de fond. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 10 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8968

10.8 - Sentiers de raquettes - Secteur St-Méthode - Municipalité d'Adstock

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Municipalité d'Adstock, totalisant 26 000 \$ pour la création de sentiers de raquettes dans le secteur Adstock. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 10 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8969

10.9 - Aménagement d'une aire de jeux d'eau - Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Municipalité de Saint-Adrien d'Irlande, totalisant 90 420 \$ pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8970

10.10 - Développement numérique et plan Grand-Morne - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, totalisant 50 000 \$ pour la réalisation d'un plan d'aménagement et de développement exhaustif du Grand-Morne. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8971

10.11 - Plan d'aménagement du cour villageois - Municipalité de Saint-Fortunat

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Municipalité de Saint-Fortunat, totalisant 15 770 \$ pour la réalisation d'un plan d'aménagement du coeur villageois. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 11 025 \$.

En conséquence, il est proposé par et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8972

10.12 - Plan d'aménagement du cour villageois - Municipalité de Saint-Julien

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Municipalité de Saint-Julien, totalisant 20 000 \$ pour la réalisation d'un plan d'aménagement du coeur villageois. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 14 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8973

10.13 - Résidence d'artistes - Municipalité de Saint-Julien

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Municipalité de Saint-Julien, totalisant 14 837 \$ pour la création d'un studio musical. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 10 385 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8974

10.14 - Village nourricier - Municipalité de Saint-Julien

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la Municipalité de Saint-Julien, totalisant 8 000 \$ pour l'acquisition d'équipements nécessaires à la création d'un jardin communautaire. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 5 600 \$.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8975

10.15 - Oeuvre d'art Irlande - Verte Irlande

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de Verte Irlande, totalisant 115 000 \$ pour la réalisation d'une oeuvre d'art d'envergure de l'artiste peintre et sculpteur québécois Armand Vaillancourt. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8976

10.16 - Étude impact communauté anglophone patrimoine - MCDC

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de la corporation MCDC, totalisant 23 450 \$ à la réalisation d'un plan de développement pour la création d'un parcours urbain qui mettra en valeur la communauté anglophone dans le développement économique de la région. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-03-8977

10.17 - Implantation d'un point de service du cirque à Thetford - Cirque Adodado

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) recommandent l'acceptation du projet de Cirque Adodado, totalisant 21 242 \$ pour l'implantation d'un point de service à Thetford Mines. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 14 869 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2021-03-8978

11.1 - Fonds vitalisation - FRR volet 4

Il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu à l'unanimité d'adopter le cadre de gestion du Fonds Régions & Ruralité - volet 4 visant le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - axe vitalisation et d'autoriser le préfet de la MRC, M. Paul Vahcon et le directeur général, M. Louis Laferrière à le signer.

Adoptée

11.2 - Entente sectorielle - Services de proximité

Le directeur général informe le conseil que le lancement de l'appel de projets dans le cadre de l'entente sectorielle pour les services de proximités se fera dans les prochains jours.

2021-03-8979

11.3 - Coalia

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que M. Louis Laferrière est mandaté pour siéger au conseil d'administration de COALIA au nom de la MRC des Appalaches en tant que membre socioéconomique régulier de votre comité administratif.

Adoptée

2021-03-8980

11.4 - Décentralisation des soins de santé

CONSIDÉRANT que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent.

CONSIDÉRANT que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux.

CONSIDÉRANT que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre MRC.

CONSIDÉRANT que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé.

CONSIDÉRANT que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination.

CONSIDÉRANT que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins.
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

CONSIDÉRANT que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé.

IL EST PROPOSÉ par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement;

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

De demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

Adoptée

11.5 - Commémoration des décès liés à la Covid-19

M. Paul Vachon rappelle aux membres du conseil de la MRC que le lendemain, soit le 11 mars 2021, il y aura une commémoration des décès liés à la Covid-19 et propose aux membres que les drapeaux soient en berne pour l'occasion.

11.6 - Unis pour la faune

La demande de l'organisme Unis pour la faune ayant été traitée par la plupart des municipalités de la MRC, aucune suite ne sera donnée de la part de la MRC.

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi
14 avril 2021.

2021-03-8981

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 00 h 00.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**